

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2026

---

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES  
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2107)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° AC139

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Portier

-----

### ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le juge peut également ordonner, à titre de peine complémentaire, l'accomplissement d'un stage de responsabilité parentale. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La sanction doit s'accompagner d'une démarche éducative. Ce stage vise à responsabiliser les parents et à prévenir la réitération de comportements mettant en danger la santé et la sécurité des enfants.